



Grillage et elagage

Par Margo

Bonjour j'ai un problème avec mon voisin depuis pas mal de temps cela concerne les arbres qu'il n'élague pas et qui surplombe mon terrain de plus de 5m sur ma parcelle, des branches sont à hauteur de visage. De plus il a accroché un système d'arrosage sur un grillage m'appartenant mais qu'il prétend avoir payé. Je n'ai jamais eu la copie de la facture il ne me la présente pas mais il l'a donné à la mairie sur un papier libre sans facture de fourniture me semble-t-il. Je précise que j'ai acheté la maison en 2004 le terrain était clôturé, le terrain voisin appartenant à son père ce dernier aurait payé le grillage. Mon voisin actuel a fait construire en 2009 ou 2010. J'ai fait un courrier en recommandé en août 2021 pas de réponse. J'ai fait intervenir mon assurance protection juridique qui a fait intervenir un expert qui a conclu que la clôture étant sur ma limite de propriété le grillage m'appartient en totalité. Je précise qu'il était convoqué par l'expert le jour de son passage mais il ne c'est pas manifesté. Il a reçu une mise en demeure pour effectuer les travaux d'élagage et retiré l'arrosage le 10 janvier 2022. Il a coupé les branches les plus basses mais n'a pas fait la totalité et n'a pas retiré son arrosage. Le délai de la mise en demeure étant dépassé ma question est puis-je retirer les liens de son arrosage. J'ai contacté l'assurance qui me propose d'envoyer une nouvelle mise en demeure mais compte tenu qu'il fait le sourd cela peut durer longtemps. Je vous remercie de votre réponse

Par vivi2501

vous pourriez contacter le conciliateur de justice ou porter plainte près du tribunal judiciaire le plus proche de votre domicile (envoi de la LRAR, n'oubliez pas de garder une copie de votre plainte)

Par Margo

Merci c'est ce que mon assurance doit faire après un énième lettre. Un avocat sera mandaté mais vu le temps que prennent ces démarches il a le temps de bien nous provoquer. Je commence à perdre patience